

Programme

Programme	Nature
1-300-4-0 - Année préparatoire au programme D.M.D[Bloc 75 A]	Obligatoire

PSY 1960	Date de création: 2/27/1997	Modification: 7/18/2016
-----------------	------------------------------------	--------------------------------

Titre(s)	Psychologie et médecine dentaire I	Cycle:	Premier cycle
Matière:	Psychologie	Effectif:	85
Département:	PSY-Psychologie	Début:	<input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> E
Type:	Théorique	Durée:	1
	Crédit(s):		2

Description:

Définition, historique et fondements de la psychologie. Principes de base, acquisition de conduites, apprentissage, personnalité. Applications à la médecine dentaire.

Présentation:

Séminaire
 Cours magistral
 Conférence
 Clinique
 Laboratoire
 APP
 Exposé oral
 Atelier
 Démonstration
 Autre
 Stage

Enseignant(s)

Légendes : Cr : Crédits H : Heures / Qualif. 666 : - - : à déterminer PI : Professeur invité C : Clinique P : Pratique T : Théorique T :

Professeur	BRI	Fonction	Qualif.	Automne		Hiver		Été	
				Cr.	H.	Cr.	H.	Cr.	H.
PAQUETTE, MARTIN		Professeur responsable	T		30				

Disponibilité professeur(s) responsable(s)**Numéro de téléphone:**

(514) 343-6111 poste 4610
martin.paquette@umontreal.ca

Locaux/Jours:

E-438, Pavillon Marie-Victorin.

Objectifs et résultats escomptésObjectif général:

Ce cours vise à offrir à l'étudiant une vision d'ensemble des théories et principes de la psychologie qui peuvent être impliqués dans la pratique de la médecine dentaire. Le cours comporte d'abord des éléments d'introduction à la psychologie et une description détaillée des processus émotionnels susceptibles d'affecter la pratique de la dentisterie (peur, stress, anxiété, angoisse). Ces émotions seront abordées sous différents angles: processus cognitifs, bases neurophysiologiques et endocriniennes, aspects expérientiels et comportement. En apprenant à connaître les mécanismes sous-jacents à ces processus émotionnels, l'étudiant sera en mesure de mieux comprendre son anxiété ainsi que celle de ses patients. Ces connaissances seront par ailleurs ultérieurement mises en pratique dans le cours suivant (PSY-1979) qui porte spécifiquement sur la gestion du stress.

Par la suite, des aspects plus appliqués concernant la perception, la motivation et les grands principes de modification du comportement seront abordés. Après ce cours, l'étudiant aura une vision générale et pratique des divers éléments de la psychologie dont il pourra se servir dans la pratique de la médecine dentaire.

Horaire

Enregistrement du cours

En octobre 2013, un rapport a été déposé par le Conseil des études de 1er cycle à la Commission des études de l'Université de Montréal. Ce document s'intitule : *Les technologies mobiles en classe : Encadrer leur utilisation pour soutenir l'apprentissage des étudiants*. Selon ce document (2013-A0033-1061e -050) à la page 8, il y est indiqué au point 9 que :

Les étudiants doivent obtenir des enseignants l'autorisation explicite d'effectuer, pour leur usage personnel, l'enregistrement d'un cours ou d'une prestation par un enseignant. La rediffusion de ces enregistrements demeure prohibée.

Ainsi, il est de la responsabilité de l'étudiant de faire une demande écrite au professeur responsable du cours afin d'obtenir une autorisation d'enregistrement. Le professeur indiquera à l'étudiant si son autorisation s'applique pour une seule prestation d'enseignement, pour certaines prestations ou pour toutes les prestations de la session. Si des chargés de cours sont impliqués dans l'enseignement durant la session, l'étudiant doit adresser sa demande à chacun des chargés de cours. Il est entendu que l'accord obtenu d'un étudiant de la part d'un enseignant n'est pas transférable entre étudiant et ne donne pas automatiquement le droit d'enregistrer la prestation d'un autre professeur ou chargé de cours. De plus, la rediffusion d'un enregistrement est défendue et doit demeurer pour usage personnel.

Mardi, de 15h00 à 17h00

Thèmes abordés

- Introduction : l'épistémologie, les différents courants de la psychologie;
- L'anxiété, l'angoisse, la peur et le stress;
- Survol des bases neurophysiologiques et endocriniennes de la réaction d'alarme et du stress;
- Les processus d'évaluation cognitive;
- La motivation et le comportement;
- La perception;
- Principes de modification du comportement.

Mode d'évaluation et barème

Le règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants sera appliqué pour tout cas de plagiat ou de fraude. Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement à l'adresse suivante www.integrite.umontreal.ca

L'étudiant engagé dans une activité de formation clinique a l'obligation d'agir en conformité avec les principes éthiques liés aux prestations de soins c'est-à-dire, respecter et développer l'autonomie du patient, agir avec bienfaisance et bienveillance et développer un comportement basé sur les principes de vérité et de justice. De plus, il doit se comporter selon les prescriptions du code de déontologie de l'Ordre des dentistes du Québec et en accord avec les obligations liées au contrat médical à savoir, informer, traiter, assurer le suivi de ses patients en respectant en tout temps la confidentialité.

Dans un cours clinique ou dans une séquence de cours cliniques, l'échec à 2 évaluations mène au retrait de l'étudiant de cette clinique. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue le cours clinique. En cas de réussite, l'étudiant réintègre cette clinique sans possibilité de nouvel échec dans ce cours clinique ou dans cette séquence de cours cliniques jusqu'à la fin de l'année.

Description:

Deux examens à choix de réponse, à réponse brève et à court développement de 50% chacun.

Les critères de correction pour les questions à court développement sont les suivants:

- 75% de la note pour le contenu, les éléments de réponse;
- 25% de la note pour la capacité d'intégrer les connaissances, de structurer et d'organiser les idées, d'amener des exemples originaux et de composer un texte clair et efficace.

Examen / Évaluation:

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Questions à choix multiples | <input type="checkbox"/> Présentation orale | <input type="checkbox"/> Rapport |
| <input type="checkbox"/> Autre | <input checked="" type="checkbox"/> Questions à développement | <input type="checkbox"/> ECOS |
| <input type="checkbox"/> Travaux cliniques | <input type="checkbox"/> Examen oral | <input type="checkbox"/> Travaux pratiques |
| <input type="checkbox"/> Analyse de cas cliniques | | |

Examen / Évaluation de reprise:

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Questions à choix multiples | <input type="checkbox"/> Présentation orale | <input type="checkbox"/> Rapport |
| <input type="checkbox"/> Autre | <input checked="" type="checkbox"/> Questions à développement | <input type="checkbox"/> ECOS |
| <input type="checkbox"/> Travaux cliniques | <input type="checkbox"/> Examen oral | <input type="checkbox"/> Travaux pratiques |
| <input type="checkbox"/> Analyse de cas cliniques | | |

Références

Description:

Bourassa M. (1998) Dentisterie comportementale: manuel de psychologie appliquée à la médecine dentaire. Éditions du Méridien.

Type de références:

Livre obligatoire

Notes de cours

Livre recommandé

Lectures recommandées

Postulat et définitions des compétences

Un dentiste nouvellement diplômé au Canada doit être capable de fournir des soins de santé buccale pour le bénéfice des individus et des communautés en respectant leur culture.

La compétence repose sur le postulat que tous les comportements sont tributaires de connaissances fondamentales et d'habiletés en sciences biomédicales, en sciences du comportement et en sciences dentaires et par un comportement professionnel.

Les dentistes nouvellement diplômés au Canada doivent être capables d'appliquer les connaissances fondamentales et d'exercer leurs habiletés, de justifier leurs décisions et leurs actions et d'en évaluer les résultats. Par conséquent, les connaissances fondamentales, les habiletés et le comportement professionnel sont parties intégrantes de chaque compétence.

La compétence repose également sur le postulat que tous les comportements doivent atteindre un niveau acceptable et que le praticien peut évaluer la qualité et l'efficacité de tous ses comportements. La compétence ne peut être atteinte sans la capacité de s'auto-évaluer. De plus il n'y a pas de degré de compétence: un dentiste est soit compétent, soit incompétent. Les compétences ci-dessous réfèrent à la pratique de la dentisterie générale et incluent la prise en charge de patients de tout âge incluant ceux avec des besoins particuliers. Il est assumé que tous les soins de santé buccale sont prodigués de façon déontologique, en respectant les exigences légales édictées au niveau national et provincial.

Liste des compétences globales pour les détenteurs(trices) d'un DDS/DMD

Légende : PD = Postulat et définitions P = En partie T = En totalité

- 2 P Reconnaître les relations entre l'état de santé générale et la santé buccale.
- 1 P Reconnaître les déterminants en santé buccale chez les individus et les populations ainsi que le rôle du dentiste dans la promotion de la santé buccale, y compris chez les démunis.
- 3 Évaluer la littérature scientifique et mettre en pratique les recommandations qui en découlent après avoir mesuré le niveau de preuve pouvant supporter leur bien-fondé.
- 4 P Communiquer efficacement avec les patients, parents ou gardiens, le personnel, ses pairs, d'autres professionnels de la santé et le public.
- 5 Identifier la plainte/inquiétude principale du patient et obtenir l'histoire associée à la plainte.
- 6 P Obtenir et interpréter une histoire médicale, dentaire et psychosociale, incluant une revue des systèmes si nécessaire, et faire une évaluation des conditions physiques et psychosociales pouvant affecter la prise en charge du patient.
- 7 Maintenir de façon précise et complète le dossier-patient d'une manière confidentielle.
- 8 Prévenir la transmission des maladies infectieuses en suivant les protocoles de contrôle d'infection en vigueur.
- 9 Faire un examen clinique.
- 10 Différencier les tissus durs et mous normaux des tissus anormaux du complexe maxillofacial.
- 11 Prescrire et obtenir les tests diagnostiques requis en tenant compte de leurs risques et bienfaits.
- 12 Faire un examen radiologique.
- 13 Interpréter les éléments recueillis par l'histoire du patient, l'examen clinique, l'examen radiologique et par les autres tests ou procédures diagnostiques.
- 14 T Reconnaître et prendre en charge le patient anxieux ou appréhensif.
- 15 Reconnaître les signes d'abus ou de négligence et faire les rapports appropriés.
- 16 Évaluer les risques du patient (incluant, mais non limité à, la diète et l'usage du tabac) relativement aux maladies buccales ou aux blessures.
- 17 Développer une liste des problèmes et établir les diagnostics.
- 18 Déterminer le niveau d'expertise requis pour un traitement et formuler une demande écrite pour une consultation et/ou le transfert d'un patient vers un autre professionnel de la santé, lorsqu' approprié.
- 19 Développer différentes options de plans de traitement basées sur l'évaluation de toutes les données pertinentes.
- 20 Discuter les éléments recueillis, les diagnostics, l'étiologie, les risques, les bénéfices et les pronostics des options de plans de traitement en gardant à l'esprit la participation du patient dans la prise en charge de sa santé buccale.
- 21 Développer un plan de traitement compréhensif et séquentiel, en tenant compte des éléments prioritaires.
- 22 Présenter et discuter de la séquence du traitement, de l'estimé des frais, des modalités de paiement, du temps requis à son exécution et des responsabilités du patient à cet égard.
- 23 Obtenir un consentement éclairé et une acceptation écrite de la part du patient, pour le plan de traitement proposé et pour toute modification subséquente.

- 24 Modifier au besoin le plan de traitement durant le déroulement du traitement.
- 25 Éduquer les patients sur les risques et la prévention des maladies et des blessures buccales dans le but d'encourager l'instauration de sains comportements.
- 26 Fournir des thérapies préventives contre les maladies ou blessures buccales
- 27 Reconnaître et établir des procédures pour minimiser les accidents de travail reliés à la pratique dentaire.
- 28 Réaliser une anesthésie locale aux fins d'interventions dentaires et prendre en charge les complications reliées.
- 29 Déterminer les indications et contre-indications de l'utilisation de médicaments utilisés en pratique dentaire, leurs posologies, leurs modes d'administration et rédiger une ordonnance pour les médicaments utilisés en dentisterie.
- 30 Prendre en charge les urgences dentaires.
- 31 Reconnaître et prendre en charge les urgences médicales pouvant survenir dans une pratique dentaire.
- 32 Prendre en charge l'état parodontal et ses maladies, rendre le traitement parodontal approprié et assurer le suivi des résultats anticipés.
- 33 Évaluer le risque, l'étendue et l'activité de la carie et recommander l'approche thérapeutique appropriée, préventive ou restauratrice.
- 34 Prendre en charge les caries dentaires, les défauts dentaires, les problèmes esthétiques et, lorsqu'une restauration est justifiée, utiliser les techniques pour restaurer la forme et la fonction de la dent en conservant le plus de structure dentaire possible et en préservant la vitalité de la dent.
- 35 Prendre en charge les patients présentant des douleurs et/ou dysfonctions bucco-faciales.
- 36 Prendre en charge les procédures chirurgicales reliées aux tissus buccaux mous et durs et leurs complications.
- 37 Prendre en charge les traumatismes du complexe orofacial.
- 38 Prendre en charge les conditions et les pathologies pulpaires et faire le traitement endodontique lorsqu'indiqué.
- 39 Prendre en charge les anomalies de croissance et du développement orofaciales et traiter les problèmes orthodontiques mineurs.
- 40 Reconnaître et prendre en charge les occlusions fonctionnelles et non-fonctionnelles.
- 41 Choisir et prescrire, lorsqu'indiqué, les biomatériaux appropriés pour le traitement d'un patient.
- 42 Prendre en charge les besoins prosthodontiques des patients partiellement ou complètement édentés incluant la fabrication de prothèses fixes, amovibles et implantoportées.
- 43 Prendre les modèles requis pour la fabrication, en laboratoire, de prothèses et appareils dentaires.
- 44 Faire le dessin d'une prothèse ou appareil dentaire, écrire une prescription de laboratoire et évaluer le travail du laboratoire.
- 45 Appliquer les principes reconnus d'éthique et de jurisprudence pour maintenir les normes et permettre l'amélioration des connaissances et des habiletés.
- 46 Appliquer les principes de base en administration, en finance et en gestion du personnel, requis en cabinet dentaire.
- 47 Afficher un comportement professionnel basé sur l'éthique et qui se place au-dessus de l'intérêt personnel, qui vise l'excellence, qui est engagé à maintenir un développement professionnel soutenu et qui agit de façon responsable face aux patients, à la société et la profession.

Signature du professeur: _____ Date: _____